

# DÉLIBÉRATIONS

---

---

## CONSEIL MUNICIPAL DE LUISANT

---

**17 DÉCEMBRE 2015**

---

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2015

## Ordre du jour

### **Affaires financières**

- 1) Subvention de fonctionnement au COS + convention
- 2) Subvention de fonctionnement au CCAS et au Foyer Personnes Agées 2016
- 3) Subvention aux associations
- 4) Taux de la fiscalité directe locale – exercice 2016
- 5) Demande de subvention tennis/Région
- 6) Décision modificative n° 4 sur l'exercice 2015
- 7) Budget Primitif 2016 avec subventions sportives et non sportives
- 8) Tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (scolaires, périscolaires et culture)

### **Affaires Générales**

- 9) Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP)
- 10) Mise en location de la parcelle AC n° 70 rachetée à Chartres Aménagement
- 11) Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le complexe scolaire

### **Affaires Scolaires et Périscolaires**

- 12) Règlement des activités péri et extrascolaires

### **Urbanisme**

- 13) Accord autonome modifié relatif au contrat de partenariat

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.12.01

L'an deux mil quinze,  
Le 17 décembre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

**Etaient présents** : M. MASSOT, M. RÉ, Mme PEREZ, M. BOUTELEUX, Mme BLANCPAIN-MAURY, M.GUILLESSER, Mme LAURENT, M. MENAGER, M. MARCUZZI, Mme LIMONE, Mme GELI, Mme DAVID, M. MARAIS, M. DUBOIS , Mme GARNAUD, M. GOUIN, Mme ROUSSEAU, M. PAPPALARDO, Mme BEAUSSE, M. BOIRET, Mme SALVADOR, M. SCHULER, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER,

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme MANCEBO à M. RÉ, M. BORDIER à M. MASSOT, Mme BOUCHEREAU à M. SCHULER, M. CARRIERE à M. BOURRELIER.

**Absente** : Mme FILLON.

### **OBJET** : Subvention de fonctionnement au COS (Comité des Œuvres Sociales) et convention

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques qui prévoit que lorsque le montant de la subvention dépasse 23 000 €, la collectivité doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire,

Pour 2016, la subvention s'établit à 30 000 € pour le Comité des Œuvres Sociales (COS).

La commission des finances réunie le 7 décembre 2015 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 30 000 € au Comité des Œuvres Sociales (COS),

**AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Bertrand MASSOT

L'an deux mil quinze,  
Le 17 décembre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

**Etaient présents** : M. MASSOT, M. RÉ, Mme PEREZ, M. BOUTELEUX, Mme BLANCPAIN-MAURY, M. GUILLESSER, Mme LAURENT, M. MENAGER, M. MARCUZZI, Mme LIMONE, Mme GELI, Mme DAVID, M. MARAIS, M. DUBOIS, Mme GARNAUD, M. GOUIN, Mme ROUSSEAU, M. PAPPALARDO, Mme BEAUSSE, M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 24  
Membres votants : 28  
Convocation : 08/12/ 2015  
Affichage : 08/12/2015  
Dépôt Préfecture : 21/12/2015

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme MANCEBO à M. RÉ, M. BORDIER à M. MASSOT, Mme BOUCHEREAU à M. SCHULER, M. CARRIERE à M. BOURRELIER.

**Absente** : Mme FILLON.

**OBJET : Subvention de fonctionnement au CCAS de Luisant – année 2016**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Luisant a une double activité : d'une part l'octroi d'aides en faveur des personnes en difficultés, des familles et des seniors (budget principal) et d'autre part la gestion du foyer-résidence Charles Péguy (budget annexe).

Afin que cette structure assure ses missions, il est nécessaire que la ville de Luisant lui verse une subvention de fonctionnement.

Compte tenu des besoins du CCAS pour l'année 2016, il est proposé de fixer le montant de cette subvention à 81 000 euros, répartis ainsi :

- 15 000 euros pour le budget principal,
- 66 000 euros pour le budget annexe.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2016.

La commission finances réunie le 7 décembre a émis un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 81 000 € répartis ainsi :

- 15 000 € pour le budget principal,
- 66 000 € pour le budget annexe.

**PRECISE** que la subvention accordée sera versée en une fois pour la part budget principal et en deux versements identiques intervenant au début de chaque semestre pour la part budget annexe foyer.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Bertrand MASSOT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES

CANTON DE  
CHARTRES SUD OUEST

VILLE DE

LUISANT

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 24  
Membres votants : 24  
Convocation : 08/12/ 2015  
Affichage : 08/12/2015  
Dépôt Préfecture : 21/12/2015

N° 15.12.03

L'an deux mil quinze,  
Le 17 décembre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

**Étaient présents :** M. MASSOT, M. RÉ, Mme PEREZ, M. BOUTELEUX, Mme BLANCPAIN-MAURY, M. GUILLESSER, Mme LAURENT, M. MENAGER, M. MARCUZZI, Mme LIMONE, Mme GELI, Mme DAVID, M. MARAIS, M. DUBOIS, Mme GARNAUD, M. GOUIN, Mme ROUSSEAU, M. PAPPALARDO, Mme BEAUSSE, M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme MANCEBO à M. RÉ, M. BORDIER à M. MASSOT, Mme BOUCHEREAU à M. SCHULER, M. CARRIERE à M. BOURRELIER.

**Absente :** Mme FILLON.

## **OBJET : Subventions aux associations – année 2016**

Il est inscrit dans le budget primitif 2016 des crédits pour le versement de subventions aux personnes de droit privé.

La présente délibération a pour objet d'arrêter les montants des subventions versées aux associations avec lesquelles la ville n'a pas signé de convention (subventions de moins de 23 000 euros).

Afin de sécuriser la procédure d'attribution de ces subventions, il convient que les membres du Conseil Municipal ne participent pas aux votes concernant les associations dont ils sont présidents ou membres.

Au vu du tableau ci-joint, il vous est proposé de fixer le montant total des subventions allouées à 136 010 euros dont :

- 59 410 euros pour les associations non sportives,
- 76 600 euros pour les associations sportives.

(Soit 69 753,00 € pour les associations sportives, arrondi à 70 000,00 € plus les subventions exceptionnelles suivantes : Aïkido : 1 000,00 €, Tour d'Eure-et-Loir : 4 600,00 €, Lac Sainte Cécile : 1 000,00 €)

La commission des finances réunie le 7 décembre 2015 a émis un avis favorable à l'exception de M. SCHULER qui ne se prononce pas.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à la majorité, 21 voix pour, 3 abstentions** (M. BOIRET, M. BOURRELIER, M. CARRIERE par pouvoir à M. BOURRELIER), 4 ne prennent pas part au vote (M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, Mme BOUCHEREAU),

**DECIDE** de fixer le montant total des subventions à 136 010 € selon les tableaux joints ;

**ATTRIBUE** les subventions exceptionnelles suivantes :

Aïkido : 1 000 €, Tour d'Eure-et-Loir : 4 600 €, Lac Sainte Cécile : 1 000 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Bertrand MASSOT

L'an deux mil quinze,  
Le 17 décembre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

**Étaient présents :** M. MASSOT, M. RÉ, Mme PEREZ, M. BOUTELEUX, Mme BLANCPAIN-MAURY, M. GUILLESSER, Mme LAURENT, M. MENAGER, M. MARCUZZI, Mme LIMONE, Mme GELI, Mme DAVID, M. MARAIS, M. DUBOIS, Mme GARNAUD, M. GOUIN, Mme ROUSSEAU, M. PAPPALARDO, Mme BEAUSSE, M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER, M. CARRIERE.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 25  
Membres votants : 28  
Convocation : 08/12/ 2015  
Affichage : 08/12/2015  
Dépôt Préfecture : 21/12/2015

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme MANCEBO à M. RÉ, M. BORDIER à M. MASSOT, Mme BOUCHEREAU à M. SCHULER.

**Absente :** Mme FILLON.

**OBJET : Taux de la fiscalité directe locale – exercice 2016**

Compte tenu de la poursuite de l'engagement pris par la municipalité de réduire les taux de la fiscalité directe, il est proposé d'appliquer une baisse de 0,1 point pour les 3 taxes.

Pour l'année 2016, les taux des trois taxes s'établiraient à :

Taxe	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	17,60 %	17,50 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,60 %	27,50 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50,42 %	50,32 %

La commission des finances réunie le 7 décembre 2015 a émis un avis favorable à l'exception de Monsieur SCHULER.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à la majorité, 21 voix pour, 7 voix contre** (M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER, Mme BOUCHEREAU par pouvoir à M. SCHULER, M. CARRIERE),

**DECIDE** d'appliquer les taux ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Bertrand MASSOT

L'an deux mil quinze,  
Le 17 décembre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

**Étaient présents :** M. MASSOT, M. RÉ, Mme PEREZ, M. BOUTELEUX, Mme BLANCPAIN-MAURY, M. GUILLESSER, Mme LAURENT, M. MENAGER, M. MARCUZZI, Mme LIMONE, Mme GELI, Mme DAVID, M. MARAIS, M. DUBOIS, Mme GARNAUD, M. GOUIN, Mme ROUSSEAU, M. PAPPALARDO, Mme BEAUSSE, M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER, M. CARRIERE.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 25  
Membres votants : 28  
Convocation : 08/12/ 2015  
Affichage : 08/12/2015  
Dépôt Préfecture : 21/12/2015

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme MANCEBO à M. RÉ, M. BORDIER à M. MASSOT, Mme BOUCHEREAU à M. SCHULER.

**Absente :** Mme FILLON.

**OBJET : Demande de subvention pour la construction du tennis couvert**

La ville va construire un tennis couvert au stade Jean Bouin, ce qui permettra d'accueillir d'autres pratiques sportives et occasionnellement du badminton, volley-ball etc...

La ville a retenu son maître d'œuvre, Monsieur FOURES, architecte. Le coût total du projet est estimé à 449 000 € HT dont 416 000 € de travaux et 33 000 € d'études.

La Région peut intervenir dans le cadre de ce projet pour le financer au maximum à 30 % soit 124 800 €.

La ville sollicitera également le Conseil Départemental lorsque les modalités de son intervention seront finalisées.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à la majorité, 21 voix pour, 7 abstentions** (M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER, Mme BOUCHEREAU par pouvoir à M. SCHULER, M. CARRIERE),

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région et du Conseil Départemental.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Bertrand MASSOT

L'an deux mil quinze,  
Le 17 décembre à vingt heures trente,

VILLE DE  
LUISANT

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

**Étaient présents** : M. MASSOT, M. RÉ, Mme PEREZ, M. BOUTELEUX, Mme BLANCPAIN-MAURY, M. GUILLESSER, Mme LAURENT, M. MENAGER, M. MARCUZZI, Mme LIMONE, Mme GELI, Mme DAVID, M. MARAIS, M. DUBOIS, Mme GARNAUD, M. GOUIN, Mme ROUSSEAU, M. PAPPALARDO, Mme BEAUSSE, M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER, M. CARRIERE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme MANCEBO à M. RÉ, M. BORDIER à M. MASSOT, Mme BOUCHEREAU à M. SCHULER.

**Absente** : Mme FILLON.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 25  
Membres votants : 28  
Convocation : 08/12/ 2015  
Affichage : 08/12/2015  
Dépôt Préfecture : 18/12/2015

**OBJET : Décision modificative n° 4**

**Dépenses d'investissement**

Il s'agit essentiellement de régularisations entre chapitres et de crédits pour débiter les études du terrain de tennis.

Chapitre	Libellé	Montant
041	Opérations patrimoniales	+ 21.238,00
204	Subventions d'équipement	- 90.000,00
20	Immobilisations incorporelles	+ 10.000,00
21	Immobilisations corporelles	- 94.000,00
16	Capital de la dette	- 31.000,00
TOTAL		- 183.762,00

**Recettes d'investissement**

Il s'agit essentiellement de régularisations entre chapitres d'ordre.

Chapitre	Libellé	Montant
040	Amortissements	- 150.000,00
041	Opérations patrimoniales	- 33.762,00
TOTAL		- 183.762,00

La commission des finances réunie le 7 décembre 2015 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**APPROUVE** la décision modificative N° 4.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Bertrand MASSOT



L'an deux mil quinze,  
Le 17 décembre à vingt heures trente,

VILLE DE

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

LUISANT

**Étaient présents :** M. MASSOT, M. RÉ, Mme PEREZ, M. BOUTELEUX, Mme BLANCPAIN-MAURY, M. GUILLESSER, Mme LAURENT, M. MENAGER, M. MARCUZZI, Mme LIMONE, Mme GELI, Mme DAVID, M. MARAIS, M. DUBOIS, Mme GARNAUD, M. GOUIN, Mme ROUSSEAU, M. PAPPALARDO, Mme BEAUSSE, M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER, M. CARRIERE.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme MANCEBO à M. RÉ, M. BORDIER à M. MASSOT, Mme BOUCHEREAU à M. SCHULER.

**Absente :** Mme FILLON.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 25  
Membres votants : 28  
Convocation : 08/12/ 2015  
Affichage : 08/12/2015  
Dépôt Préfecture : 21/12/2015

**OBJET : Budget Primitif – exercice 2016**

Suite aux orientations budgétaires présentées lors du Conseil Municipal du 19 novembre 2015, conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le budget primitif - exercice 2016 - s'équilibre par section, en dépenses et en recettes de la manière suivante (montants en euros) :

	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	7 198 489,00	7 198 489,00
<i>Investissement</i>	2 706 070,00	2 706 070,00
Total budget	9 904 559,00	9 904 559,00

Ce budget primitif - exercice 2016 - comporte toutes les dépenses obligatoires prévues par l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales c'est-à-dire « les dépenses nécessaires à l'acquittement des dettes exigibles et les dépenses pour lesquelles la loi l'a expressément décidé ».

Aux termes de l'article L 1612-4 du code général des collectivités territoriales, les dépenses et recettes ont été évaluées le plus sincèrement possible.

Le détail par budget des dépenses et des recettes figure dans la note de présentation du budget primitif - exercice 2016.

La commission finances réunie le 7 décembre a émis un avis favorable à l'exception de M. SCHULER qui s'abstient.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à la majorité, 21 voix pour, 7 voix contre** (M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER, Mme BOUCHEREAU par pouvoir à M. SCHULER, M. CARRIERE),

**APPROUVE** le budget primitif 2016

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,  
Bertrand MASSOT

L'an deux mil quinze,  
Le 17 décembre à vingt heures trente,

VILLE DE

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

LUISANT

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. MASSOT, M. RÉ, Mme PEREZ, M. BOUTELEUX, Mme BLANCPAIN-MAURY, M. GUILLESSER, Mme LAURENT, M. MENAGER, M. MARCUZZI, Mme LIMONE, Mme GELI, Mme DAVID, M. MARAIS, M. DUBOIS, Mme GARNAUD, M. GOUIN, Mme ROUSSEAU, M. PAPPALARDO, Mme BEAUSSE, M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER, M. CARRIERE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme MANCEBO à M. RÉ, M. BORDIER à M. MASSOT, Mme BOUCHEREAU à M. SCHULER.

**Absente** : Mme FILLON.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 25  
Membres votants : 28  
Convocation : 08/12/ 2015  
Affichage : 08/12/2015  
Dépôt Préfecture : 21/12/2015

**OBJET : Tarifs scolaires, périscolaires et culture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Diverses commissions enfance, jeunesse et culture se sont réunies le 26 novembre dernier afin d'évoquer différents tarifs communaux.

**1 -** La commission enfance jeunesse a examiné les tarifs concernant la restauration scolaire, la garderie, les études, les mini-camps et les accueils de loisirs et les membres de la commission ont émis un avis favorable pour les tarifs suivants (cf. tableaux joints) :

Restauration scolaire : augmentation de 2 %

Garderie : augmentation de 2 %

Etudes : pour une plus grande équité, le système forfaitaire passe à un système de paiement à l'unité avec une inscription à l'unité et non à la fréquentation

Mini-camps : augmentation de 2 %

Accueil de loisirs sans hébergement : augmentation de 2 %

Centre ados : augmentation de 2 %

**2 -** La commission culture a proposé les tarifs suivants :

Médiathèque de Luisant		
	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Adultes	4 €	6 €
Adultes de l'agglomération et/ou hors-commune	12 €	10 €
Enfants	Gratuit	Gratuit
Enfants hors commune, Etudiants, Demandeurs d'emploi ou bénéficiaire du RSA	Gratuit	2 €
Collectivités communales	Gratuit	Gratuit

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.12.08 (suite)

La commission finances réunie le 7 décembre a émis un avis favorable à l'exception de M. SCHULER.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à la majorité,**

**21 voix pour, 7 voix contre** (M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER, Mme BOUCHEREAU par pouvoir à M. SCHULER, M. CARRIERE),

**APPROUVE** les tarifs selon les tableaux joints à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Bertrand MASSOT

L'an deux mil quinze,  
Le 17 décembre à vingt heures trente,

VILLE DE

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

LUISANT

**Etaient présents** : M. MASSOT, M. RÉ, Mme PEREZ, M. BOUTELEUX, Mme BLANCPAIN-MAURY, M. GUILLESSER, Mme LAURENT, M. MENAGER, M. MARCUZZI, Mme LIMONE, Mme GELI, Mme DAVID, M. MARAIS, M. DUBOIS, Mme GARNAUD, M. GOUIN, Mme ROUSSEAU, M. PAPPALARDO, Mme BEAUSSE, M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER, M. CARRIERE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme MANCEBO à M. RÉ, M. BORDIER à M. MASSOT, Mme BOUCHEREAU à M. SCHULER.

**Absente** : Mme FILLON.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 25  
Membres votants : 28  
Convocation : 08/12/ 2015  
Affichage : 08/12/2015  
Dépôt Préfecture : 21/12/2015

**OBJET : Schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmé (Sd'AP)  
pour les transports urbains**

En application du décret n° 2014-1323 du 4 novembre 2014, Chartres Métropole a défini les points d'arrêts prioritaires des services de transports urbains qui devront être rendus accessibles dans le cadre du Sd'AP dans le délai de 3 ans à compter de son approbation.

Afin que Chartres Métropole puisse finaliser le Sd'AP, la ville à qui il incombera le financement des travaux, doit valider ces points d'arrêts prioritaires qui figurent dans le document annexe ainsi que la programmation des travaux à réaliser d'ici 2018.

L'estimation du coût des travaux fait ressortir un montant de 57 000 € HT. Ce montant sera à programmer sur 2 années : 2017 et 2018.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**VALIDE** les points d'arrêts prioritaires ainsi que la programmation des travaux à réaliser pour fin 2018.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Bertrand MASSOT

L'an deux mil quinze,  
Le 17 décembre à vingt heures trente,

VILLE DE

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

LUISANT

**Etaient présents** : M. MASSOT, M. RÉ, Mme PEREZ, M. BOUTELEUX, Mme BLANCPAIN-MAURY, M. GUILLESSER, Mme LAURENT, M. MENAGER, M. MARCUZZI, Mme LIMONE, Mme GELI, Mme DAVID, M. MARAIS, M. DUBOIS, Mme GARNAUD, M. GOUIN, Mme ROUSSEAU, M. PAPPALARDO, Mme BEAUSSE, M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER, M. CARRIERE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme MANCEBO à M. RÉ, M. BORDIER à M. MASSOT, Mme BOUCHEREAU à M. SCHULER.

**Absente** : Mme FILLON.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 25  
Membres votants : 28  
Convocation : 08/12/ 2015  
Affichage : 08/12/2015  
Dépôt Préfecture : 21/12/2015

**OBJET : Mise en location de la parcelle AC n° 70 rachetée à Chartres Aménagement**

Par délibération du 25 juin 2015, le conseil municipal a autorisé l'acquisition des quatre terrains qui avaient été cédés à la SPL Chartres Aménagement dans le cadre de l'opération Cœur de Ville. Pour l'un de ces terrains, situé 14 cours Charles Brune, était joint à l'acte de cession initiale une convention d'occupation précaire entre le propriétaire et un locataire. Celle-ci prévoyait notamment l'occupation des lieux à titre gratuit les deux premières années puis paiement d'une redevance à compter du mois de juillet 2015 qui s'élève à 10 440 € par an.

La convention avait été signée au nom de Chartres Aménagement. Dans le cadre de l'acquisition de ce bien par la commune, il convient de transférer la convention d'occupation précaire dans les conditions identiques à la précédente.

La commission d'urbanisme du 4 novembre 2015 a émis un avis favorable sur la signature d'une nouvelle convention d'occupation précaire au 14 cours Charles Brune.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation relative à l'immeuble situé 14 cours Charles Brune dès que le transfert de propriété aura eu lieu.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Bertrand MASSOT

L'an deux mil quinze,  
Le 17 décembre à vingt heures trente,

VILLE DE

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

LUISANT

**Étaient présents :** M. MASSOT, M. RÉ, Mme PEREZ, M. BOUTELEUX, Mme BLANCPAIN-MAURY, M. GUILLESSER, Mme LAURENT, M. MENAGER, M. MARCUZZI, Mme LIMONE, Mme GELI, Mme DAVID, M. MARAIS, M. DUBOIS, Mme GARNAUD, M. GOUIN, Mme ROUSSEAU, M. PAPPALARDO, Mme BEAUSSE, M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIÉ, M. CARRIERE.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme MANCEBO à M. RÉ, M. BORDIER à M. MASSOT, Mme BOUCHEREAU à M. SCHULER.

**Absente :** Mme FILLON.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 25  
Membres votants : 28  
Convocation : 08/12/ 2015  
Affichage : 08/12/2015  
Dépôt Préfecture : 21/12/2015

**OBJET : Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le complexe scolaire**

Par délibération en date du 19 novembre 2015, la ville a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour la construction du complexe scolaire juste avant la parution du règlement départemental relatif à la DETR.

Ce règlement a été validé le 30 novembre 2015. Il précise les priorités et les modalités d'intervention avec les taux de subvention.

La DETR vise à financer les opérations d'investissement dont la construction d'écoles (maternelles et primaires) de restaurants scolaires, accueil de loisirs sans hébergement et garderies périscolaires.

Pour les écoles primaires : seules les classes sont prises en compte.

Pour les écoles maternelles : en plus des classes, les espaces tels que les salles de repos, de motricité, les préaux et les aires de récréations peuvent être pris en compte.

Le coût est plafonné à 100 000 € par classe ou par module.

Pour le restaurant scolaire et le pôle petite enfance, la dépense est plafonnée à 450 000 €. Les opérations présentées par les communes sont subventionnables à hauteur de 20 %.

Le coût total des travaux subventionnables est le suivant :

Restaurant scolaire :	725 520 € HT
Ecole maternelle :	1 018 617 € HT
Garderie et ALSH : périscolaire :	228 560 € HT
Pôle petite enfance : PMI-RAM :	480 302 € HT
Équipement + cuisine-restaurant :	96 366 € HT

Soit un coût total : **5 948 754 € HT**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.12.11 (suite)

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à solliciter la DETR au taux maximum et à signer tous les documents permettant d'obtenir cette subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Bertrand MASSOT

L'an deux mil quinze,  
Le 17 décembre à vingt heures trente,

VILLE DE

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

LUISANT

**Etaient présents** : M. MASSOT, M. RÉ, Mme PEREZ, M. BOUTELEUX, Mme BLANCPAIN-MAURY, M. GUILLESSER, Mme LAURENT, M. MENAGER, M. MARCUZZI, Mme LIMONE, Mme GELI, Mme DAVID, M. MARAIS, M. DUBOIS, Mme GARNAUD, M. GOUIN, Mme ROUSSEAU, M. PAPPALARDO, Mme BEAUSSE, M. BOIRET, M. SCHULER, Mme SALVADOR, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER, M. CARRIERE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme MANCEBO à M. RÉ, M. BORDIER à M. MASSOT, Mme BOUCHEREAU à M. SCHULER.

**Absente** : Mme FILLON.

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 25  
Membres votants : 28  
Convocation : 08/12/ 2015  
Affichage : 08/12/2015  
Dépôt Préfecture : 21/12/2015

**OBJET : Règlement des activités péri- et extra scolaires**

La ville de Luisant ne s'était pas dotée d'un règlement des activités péri- et extrascolaires jusqu'à ce jour. Les familles luisantaises recevaient un guide de rentrée où l'ensemble des modes de fonctionnement des services ouverts aux élèves était développé (restauration, transport, accueils de loisirs etc).

Sous forme de guide, les éléments inscrits n'étaient pas totalement opposables aux familles. A cette fin, il est nécessaire de rassembler ces éléments sous forme de règlement.

Votre attention est attirée sur trois points : d'une part, les études seront dorénavant facturées à l'inscription et non plus à la fréquentation (article 2) ; d'autre part, si les titulaires de l'autorité parentale conditionnent la sortie d'un élève à la prise en charge par un tiers désigné sur les documents de liaison, cette personne devra impérativement être âgée de 13 ans (article 5). Enfin, sont proscrits les écharpes, foulards, fichus et autres étoles ou assimilés du fait de la dangerosité qu'ils représentent dans le cadre de jeux en cours de récréation, tant de maternelle que d'élémentaire (article 8).

Les membres de la commission Enfance, Jeunesse et Culture se sont réunis le 26 novembre dernier et ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ADOpte** le règlement des activités péri- et extrascolaires applicable à compter du 2 janvier 2016.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Bertrand MASSOT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.12.13

L'an deux mil quinze,  
Le 17 décembre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Bertrand MASSOT,

**Etaient présents** : M. MASSOT, M. RÉ, Mme PEREZ, M. BOUTELEUX, Mme BLANCPAIN-MAURY, M. GUILLESSER, Mme LAURENT, M. MENAGER, M. MARCUZZI, Mme LIMONE, Mme GELI, Mme DAVID, M. MARAIS, M. DUBOIS, Mme GARNAUD, M. GOUIN, Mme ROUSSEAU, M. PAPPALARDO, Mme BEAUSSE, M. BOIRET, Mme SALVADOR, M. SCHULER, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER, M. CARRIERE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme MANCEBO à M. RÉ, M. BORDIER à M. MASSOT, Mme BOUCHEREAU à M. SCHULER.

**Absente** : Mme FILLON

### **OBJET** : Accord autonome modifié relatif au contrat de partenariat

Par délibération n° 15.11.10 en date du 19 novembre 2015, le conseil municipal a approuvé les termes de l'accord autonome tel qu'il figure en annexe de la délibération prise.

Au terme de cet accord, la ville et la société AUXIFIP ont précisé les modalités d'indemnisation du partenaire qui s'impose à la ville en cas d'annulation, de nullité, de résiliation ou de résolution du contrat de partenariat par le juge administratif ;

Cependant, la société AUXIFIP a souhaité que l'article 6 « indemnisation du titulaire » soit précisé en distinguant les modalités de calcul de l'indemnité (article 6-1) des modalités de paiement de l'indemnité (article 6-2).

C'est ce point 6-2 qui a été rajouté pour fixer les conditions de versement de l'indemnité suivant que l'annulation intervient avant la mise à disposition de l'ouvrage ou après cette mise à disposition.

Ces modifications figurent pages 4 et 5 de l'acte autonome.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à la majorité, 21 voix pour, 7 voix contre** (M. BOIRET, Mme SALVADOR, M. SCHULER, Mme DESBUQUOY, M. BOURRELIER, Mme BOUCHEREAU par pouvoir à M. SCHULER, M. CARRIERE),

**VALIDE** l'accord autonome joint en annexe qui apporte des précisions aux modalités d'indemnisation, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet accord et à l'exécuter.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Bertrand MASSOT